

L'EDITO

N° 11

Juin 2011



Oui, nous aussi, indignons-nous, comme le recommande Stéphane Hessel, quatre-vingt-quatre ans, résistant, déporté !

Dans un ouvrage, à peine un livre, de quelque 30 pages, ce Monsieur, qui est tout sauf vieux, montre la voie.

Les jeunes ont entendu son message et ils répondent en se rassemblant, en occupant les places des villes : en France, au Portugal, en Espagne, en Grèce... ils créent leur mondialisation, celle de l'exigence de plus de justice sociale, de démocratie, de nouveau partage des richesses, en somme, celle d'un autre modèle de société.

A Lille, Toulouse, Perpignan, Lyon, Grenoble, Paris... ils ne sont pas forcément conscients de reprendre les valeurs exprimées par le programme du Conseil National de la Résistance.

Mais ce sont elles qu'ils défendent quand ils refusent d'être soumis au bon vouloir d'un patronat arrogant qui les maintient dans le chômage pour mieux les exploiter

ou les traite de parasites quand ils touchent les aides de l'État auxquelles ils ont droit pour, non pas vivre mais survivre.

La situation de beaucoup de retraités est-elle plus enviable que celle de ces jeunes d'une génération sans perspective ?

Pourtant, combien étions-nous lors des actions récentes organisées par les USR ? Quelques centaines, tout au plus...

Nous aussi, nous avons de quoi nous indigner. Non seulement la revalorisation de nos pensions est scandaleusement faible mais encore, sous prétexte de chasse aux niches fiscales, on s'attaque aux quelques minuscules mesures qui nous étaient un peu favorables : la suppression programmée de la demi-part a déjà des incidences dramatiques pour un nombre important de retraités.

Et les textes en préparation dans les ministères vont encore accroître leurs difficultés, qu'il s'agisse d'augmenter le taux de la CSG ou de les ponctionner d'une journée de "solidarité dépendance".

Ces nouvelles mesures ne sont pas encore, à notre connaissance, prêtes à entrer en vigueur. **Il est encore temps de se mobiliser pour empêcher qu'elles ne le deviennent jamais.**

Comme les jeunes, transformons notre indignation en mobilisation, répondons nombreux aux invitations à participer aux initiatives organisées par la CGT et invitons nos voisins, nos amis, à nous rejoindre et à rejoindre nos sections syndicales pour agir, pour ne plus simplement subir.

Les révoltés de Tunisie ou d'Egypte nous ont démontré que les gouvernements les plus absolus ne pouvaient rien contre la détermination des peuples.

ENCORE FAUT-IL QUE LES PEUPLES S'INSURGENT !

1 . L'édito

2 . L'action : différentes initiatives.

3 . L'information : Louis Renault ; Nouvelle très grave attaque du ; Suivi médical post-professionnel.

4 . L'orga - La vie des sections : Section syndicale des retraités CGT Arkéma Pierre Bénite.

Sommaire

FNIC CGT Case 429 - 263 rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 0148188036 - Fax. 0148188035
<http://www.fnic.cgt.fr> - E-mail : fnic@cgt.fr
ISSN : 2112-2776

● **Opération USR 13.**

Environ 300 personnes à la préfecture de Marseille, d'autres manifestants à la sous-préfecture d'Istres. Une manif est prévue le 14 juin, avec demande de rencontre avec le ministre Bachelot sur le financement de la perte d'autonomie.



● **La section des Retraités de Roussillon (38) communique :**

Après la manif à Lyon, le 6 mai, les camarades de Roussillon, organisés en collectif élargi, ont tenu une réunion sur l'autonomie-dépendance, en présence du secrétaire général de l'USR de l'Isère et en prévoient une seconde dans un village comptant de nombreux adhérents, le 14 juin.

Ils préparent également une réunion à la préfecture le 21 juin (*déjà un car plein, peut-être un 2^{ème} !*).

Début juillet, ils tiendront un débat sur la position de la CGT vis-à-vis des partis politiques et surtout du FN, hors des murs de leur section, et en profiteront pour faire une journée conviviale (*repas froid, pétanque, belote...*)

● **Actifs et retraités se mobilisent pour la raffinerie Lyon-dellBasell de Berre, mise en vente !**



Après la fermeture de la raffinerie de Total Dunkerque et de Petroplus Reichstett, c'est un nouveau coup porté à l'ensemble du raffinage français.

La Fédération a adressé un courrier au ministre Besson pour, notamment, l'alerter quant à la situation des salariés de ce secteur et lui demander d'associer leurs représentants à la réunion des acteurs de la filière raffinage, le 22 juin.

● **L'USR 84 a organisé une journée de fête au village vacances Touristra de Vaison-la-Romaine : 80 personnes ont pu participer au débat sur la perte d'autonomie.**

● **L'USR 57 informe et mobilise depuis le début de l'année sur la perte d'autonomie !**

Le Bureau de l'USR de Moselle a organisé et continue d'organiser, plusieurs réunions d'information à travers le département, depuis le début de l'année. Ces réunions sur la perte d'autonomie se traduisent par un grand succès, à savoir :

- * **100 personnes dans le secteur métallurgique de Thionville.**
- * **100 cheminots à Metz.**
- * **50 présents dans le secteur de la chimie à CARLING.**

D'autre part, sollicitée par des associations, l'USR CGT 57 intervient aussi dans des débats publics de certaines communes.

Ce mouvement se poursuit et doit être finalisé, en collaboration avec l'UD, tout au moins dans l'info et la mobilisation, par une réunion publique départementale à METZ prochainement.

Toute cette mobilisation doit se traduire par une proposition d'action départementale, voire régionale.

L'USR de Moselle sollicite vivement toutes les organisations d'actifs à prendre part à ce mouvement, car la perte d'autonomie peut malheureusement concerner tout le monde, de la naissance au plus grand âge, ce n'est pas un problème exclusivement de retraités.

C'est pour cette raison que **pour la CGT**, la perte d'autonomie doit être considérée comme le 5^{ème} risque de la Sécurité Sociale et doit être financée par la solidarité nationale, c'est-à-dire par prélèvement sur tous les revenus, y compris et surtout ceux du capital et de la valeur ajoutée des entreprises, sans avoir recours à la succession et à l'assuranciel.

C'est à la rentrée, en septembre, que le gouvernement doit annoncer ses propositions de financement sur ce sujet.

Nous parierons sans grand risque, que les salariés et leur famille en seront encore les victimes, au profit des sociétés financières.

DEVANÇONS-LES AVEC NOS PROPOSITIONS ET RÉAGISSONS FORTEMENT, ACTIFS ET RETRAITÉS ENSEMBLE !

NOS REVENDICATIONS :

Les moins de 60 ans (pour lesquels on parle de handicap) et les plus de 60 ans (pour lesquels on parle de dépendance) peuvent se trouver en perte d'autonomie.

Celle-ci devrait être financée par une prestation universelle de compensation, quel que soit l'âge, par la contribution des employeurs sous forme de cotisations.

CE SONT LES ENTREPRISES ET LE CAPITAL QUI DOIVENT PAYER ET NON LES SALARIÉS.

Louis Renault

Il n'existe pas de rue Louis Renault à Boulogne Billancourt, siège historique de la marque, et il n'y a pas non plus de portrait au siège social.

Tout simplement parce que la CGT s'est opposée à toute tentative de réhabilitation posthume de cet industriel arrêté comme collaborateur en septembre 1944.

En effet, depuis la nationalisation de l'entreprise, ces tentatives se sont multipliées jusqu'à celle menée actuellement par les descendants de Louis Renault, dont l'entreprise fabriqua pour le Reich, camions, tanks, moteurs d'avions, canons antichars, etc. Les archives françaises et allemandes "accablent les fournisseurs français de la Wehrmacht" affirme l'historienne Annie Lacroix-Riz.

Les héritiers de Renault revendiquent non seulement la réhabilitation de leur aïeul mais aussi l'abrogation des ordonnances de 1945 qui mettaient en place le programme du Conseil National de la Résistance et notamment la Sécurité Sociale. L'enjeu est bien entendu financier mais il est aussi social.

Nos camarades de la Fédération CGT de la Métallurgie sont à l'initiative de la création d'un large collectif rassemblant des personnalités diverses pour s'opposer à ce qui serait un véritable déni historique et une catastrophe pour nos concitoyens.

(Source : bulletin de l'UFR Métallurgie)

Suivi médical post-professionnel.

Le temps qui s'écoule entre l'exposition à un produit potentiellement dangereux pour la santé et l'apparition de la maladie peut être très long, jusqu'à 40 ans pour l'amiante.

Il est donc essentiel que les salariés disposent, comme le prévoit la législation, des fiches d'exposition et puissent bénéficier d'un dépistage systématique : mais les employeurs ne respectent pas toujours leurs obligations, dans ce domaine comme dans d'autres...

Une réglementation inscrite dans le Code de Sécurité Sociale instaure le principe d'un suivi médical gratuit pour les personnes qui ont été exposées pendant leur vie professionnelle à un agent reconnu cancérigène, et ce, dès la fin de l'activité professionnelle.

Les expositions potentielles correspondant aux divers

Nouvelle très grave attaque du gouvernement contre la composition du FIVA !

Un décret est en préparation, modifiant radicalement la composition du conseil d'administration du Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante, dans le but d'assurer une majorité permanente aux employeurs-payeurs, qui sont aussi les responsables de la véritable catastrophe sanitaire liée à l'amiante.

Le président du conseil d'administration ne serait plus issu de la Cour de Cassation mais du Conseil d'État, moins indépendant et plus proche des orientations du Gouvernement...

Ainsi, ce seraient les "payeurs" qui décideraient des indemnisations des victimes !

Un courrier a d'ores et déjà été adressé au ministre Bertrand par l'Andeva et la Fnath.

Les organisations syndicales et les parlementaires ont été alertés.

Ne laissons pas faire ... !

(Source : bulletin de la section de retraités du syndicat CGT Total Petrochemicals)



emplois occupés figurent dans le dossier médical post-professionnel.

L'employeur doit (*en principe spontanément...*) remettre à chaque salarié, lors de son départ en retraite, une attestation d'exposition qui devrait décrire les lieux, les circonstances, les niveaux et fréquences des expositions ainsi que les moyens de prévention mis en œuvre. Sur présentation de cette attestation, les CPAM prennent en charge les examens, gratuitement et sans avance de frais de la part du patient, avec liberté de choix du praticien et du laboratoire.

Disposez-vous de cette attestation ? Si oui, est-elle correctement remplie ? En cas de manque, adressez-vous à la direction de votre entreprise pour l'exiger et exiger également votre dossier médical professionnel et la fiche médicale spéciale. **Une copie au CHSCT pourrait s'avérer utile pour mettre la pression sur l'employeur.**

L'agenda

- **21 septembre 2011**, rassemblement à Toulouse pour le 10^{ème} anniversaire de l'explosion de l'usine AZF.
- **27 septembre 2011**, assemblée générale des syndicats de la FNIC CGT.
- **23 octobre 2011**, commémoration et hommage aux 27 Fusillés de Châteaubriant

En un mois de temps, évolution intéressante du nombre de FNI 2011, en progression de 1569 unités et de + 145 % !

C'est encourageant mais il ne faut pas s'arrêter en si bon

chemin pour atteindre, voire dépasser, le résultat de 2010.

En effet, au 1^{er} juin, les FNI 2010, même s'ils arrivent doucement à la Fédération, ne sont encore pas au niveau de 2009 : il en manque encore 143.

Or, chacun le sait, les moyens financiers sont indispensables pour mener les actions nécessaires à la défense des intérêts des salariés et notamment des retraités. C'est pourquoi la Fédération insiste auprès des syndiqués pour qu'ils s'acquittent au plus tôt de leurs cotisations.

La vie des sections

Faisons connaissance avec la **section syndicale des Retraités CGT d'Arkéma Pierre-Bénite (Rhône)**.

Une section qui progresse au "goutte-à-goutte" puisque, de 2003 à 2010, elle est passée de 96 à 105 adhérents.

Quatre principaux sujets de réflexion animent ses débats.

● L'action revendicative

L'année 2010 a été marquée par des luttes importantes, des manifestations dans tout le pays pour la défense des retraites et le maintien de l'âge de départ à 60 ans.

Pour cette seule année 2010, la section de Pierre-Bénite a organisé le transport des retraités en cars pour participer aux manifestations et rassemblements à Lyon, à 12 reprises.

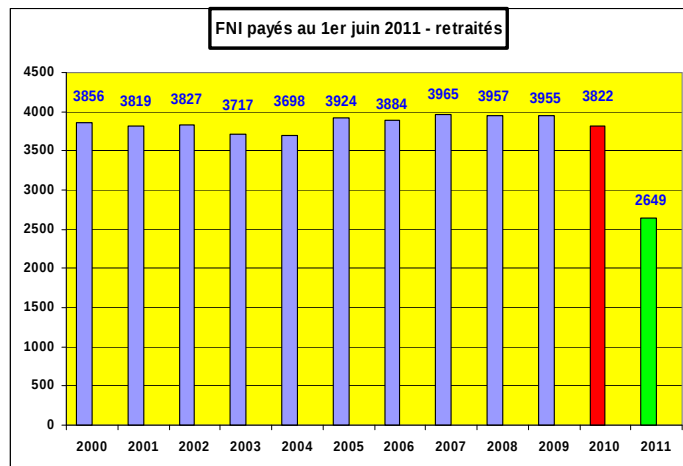
C'était du jamais vu !

Malgré des interventions auprès des parlementaires, une mobilisation sans précédent, la loi a finalement été votée en novembre 2010.

Outre la réforme sur les retraites, le pouvoir d'achat a été réduit en 2010, avec des effets directs sur 2011, une période d'intense régression sociale puisqu'au 1^{er} avril 2010, les pensions du régime général n'ont été revalorisées que de 0,9 % et les retraites complémentaires de 0,71 %. Une vengeance ?!

La réussite de toute mobilisation passe obligatoirement par un travail conséquent d'information, de propagande auprès des adhérents (tracts, bulletins de la section) mais aussi auprès de la population, en particulier par une présence sur les marchés souvent répétée.

l'Orga — le point



Continuité syndicale

Le renforcement de la CGT, et particulièrement du syndicalisme retraité, passe par de nouvelles adhésions mais aussi par le maintien, dans la section du syndicat, de chaque adhérent.

Il est de la responsabilité de chacun d'entre nous de faire en sorte que le syndiqué actif devienne un syndiqué retraité.

● Les maladies professionnelles

La section syndicale de Pierre-Bénite mène une action importante sur les maladies professionnelles. Malgré ce qui est fait, il faut continuer à en parler, parler de l'amiante, des maladies qu'elle provoque : plaques pleurales, fibroses pulmonaires, mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires ... Ou d'autres maladies qui peuvent avoir des origines professionnelles, en particulier dans nos branches. Il faut continuer à en parler, parce que ces pathologies se découvrent souvent une fois arrivés à la retraite. Parce que, comme le disent les spécialistes, ce sont des maladies à effet différé. L'expérience amène à constater que les patrons ont beaucoup de réticences à établir l'attestation d'exposition.

C'est pourquoi, dans le cadre de ses activités, la section syndicale se propose, pour ceux qui le souhaitent, d'aider à l'obtention de cette attestation.

Il s'agit de faire respecter la LOI, l'obtention du suivi post-professionnel est avant tout un moyen de prévention de la santé, de réparation au cas où la maladie serait là, mais aussi un moyen pour obliger le patronat et l'État à assumer leurs responsabilités et à créer les conditions pour que les salariés ne se rendent plus malades au travail, et vivent encore plus longtemps en bonne santé.

La section syndicale assure ainsi le suivi des dossiers constitués, avec l'aide de la FNATH du Rhône.

La place nous manque pour faire figurer la totalité de la contribution des camarades d'Arkéma Pierre-Bénite. La suite sera publiée dans le bulletin n°12.